0710009Z
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE LOUISE MICHEL
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE
71150 CHAGNY
Tel : 0385871771

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution des logements de fonction par nécessité absolue de service.

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/03/2021
Réuni le : 25/03/2021
Sous la présidence de : Christophe Boudias
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne son accord pour l'attribution suivante des logements de fonction par nécessité absolue de service (année scolaire 2021-2022):

-F5 : logement attribué par nécessité absolue de service au Gestionnaire (dérogation demandée)(G0-1).
-F4 : logement attribué par nécessité absolue de service au Principal-Adjoint (dérogation demandée)(G1-3).
-F4 : logement attribué par nécessité absolue de service au Principal (dérogation demandée) (G1-2).
-F3 : logement attribué par nécessité absolue de service à l'agent d'accueil (A0-1).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boudias
Prénom : Christophe
Signé le: 26/03/2021 15:05:51

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.